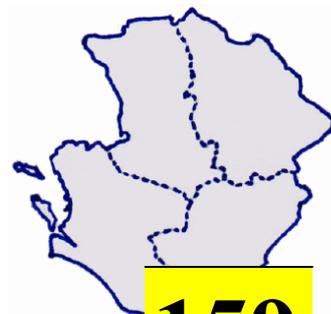


# Version Internet

# snetaa

Informations

## ACADEMIE DE POITIERS



**159**

### Devoirs de vacances.

Encore une année éprouvante qui se termine dans nos LP, SES, SEGPA et EREA. Chacun d'entre nous a bien mérité des vacances qui s'annoncent. Vous pourrez compter comme d'habitude sur le SNETAA pour assurer le suivi de vos dossiers durant cette période particulièrement cruciale, pour certains TZR, contractuels et stagiaires.

Cette période nécessaire de repos et de détente ne doit cependant pas vous faire oublier que des enjeux cruciaux, pour votre avenir via celui de notre syndicat et plus généralement de l'enseignement professionnel, vont se jouer dès la rentrée. De notre mobilisation et de nos 4 votes, Commission Administrative Paritaire Nationale (titulaires), CAP Académique (titulaires) ou CAP Dept (1<sup>er</sup> degré) ou Commission Consultative Paritaire (non titulaires), Comité Technique National (tous) et CT Académique (tous) du 13 au 20 octobre, vont dépendre de par les moyens qui en résulteront et qui nous seront attribués, la pérennité de notre voie professionnelle publique et laïque et de la scolarité des jeunes qui nous sont confiés.

Beaucoup d'organisations concurrentes n'ont pas le même souci que nous de l'avenir de la voie professionnelle publique. Les alliances de circonstances, passées par certains syndicats de l'enseignement professionnel avec la fédération majoritaire de l'enseignement secondaire, noieront dans la masse la possibilité pour les PLP de faire entendre efficacement leur voix et de défendre leur spécificité. Les défenseurs du corps unique, du collège unique et du lycée unique s'en réjouiront certainement. Le SNETAA au sein de sa nouvelle fédération la FNEC FP FO, et de sa Confédération, vous met en garde contre les sirènes syndicales qui cherchent à noyer l'enseignement professionnel public dans un océan idéologique contraire à l'intérêt des personnels de Lycée Professionnels, SEP, SEGPA et EREA, et contraires à ceux des publics qu'il accueille. Oublier cela ce serait abandonner la place à l'apprentissage et au Bac général à Options dans nos établissements, ce serait renoncer à court terme à notre statut spécifique garantissant nos conditions de travail dans lequel nous ne pouvons être ni globalisé ni annualisé. Ce serait livrer progressivement l'enseignement professionnel aux mains des formations patronales et renoncer à défendre l'idéal républicain du service public d'enseignement, dans notre secteur. Tels sont les enjeux que nous avons le devoir de ne pas ignorer à ce moment, et c'est notamment pour ces raisons que le SNETAA FO, vous appelle à voter pour les listes qu'il présentera lui et sa Fédération la FNEC FP FO, aux élections du mois d'octobre 2011.

Bonne réflexion et bonnes vacances à tous.

**Angoulême, le 1 juillet 2011, Henri Lalouette, Secrétaire Académique**

Bulletin Régional de la Section  
Académique du SNETAA  
n° 159 - Juillet 2011

Secrétaire Académique Henri Lalouette

### Sommaire :

- \*page 1 : Editorial du S3
- \*page 2 : Du côté du site Internet  
Hors-classe 2011  
Notes administratives  
Collègues en difficultés  
Elections Professionnelles
- \*page 3 : Mouvement intra 2011  
CCP non titulaires
- \*page 4 : Déclaration CAPA intra 2011



# Bonnes vacances!

SNETAA informations  
Académie de Poitiers  
n° 159 - Juillet 2011



## Notre site Internet académique : bientôt 13 ans et 600 000 visiteurs (250.000 pages lues cette année)

Depuis octobre 1998, l'actualité académique et nationale du secteur, ainsi que des dépêches, des discours et des communiqués lus dans la presse ou sur le net : <http://snetaa.poitiers.free.fr/actu11/actu11.htm>

- Contact webmestre : [snetaa.poitiers@orange.fr](mailto:snetaa.poitiers@orange.fr) et Contact Secrétaire Académique : [snetaa.poitiers@freefr](mailto:snetaa.poitiers@freefr)
- Accueil du site internet académique SNETAA (FO) : <http://snetaa.poitiers.free.fr/>
- Les journaux académiques sont téléchargeables sur : <http://snetaa.poitiers.free.fr/telezip/jnlaca.htm>
- Login + mot de passe pour pages en accès restreint : <http://snetaa.poitiers.free.fr/loginsnetaa.poitiers.php3>

**Lors des derniers bulletins d'infos rapides (envoyés le dimanche) plusieurs adresses e-mails étaient périmées ou saturées (over quota) et ne peuvent plus être destinataires de ces bulletins.**

**Si vous êtes concernés indiquez-nous votre nouvelle adresse électronique**

**A bientôt et rendez-vous sur le net - JP A**

### Hors-classe

La CAPA consacrée - entre autres sujets - à la promotion à la hors-classe s'est tenue le 11 mai 2011 :

- ◆ 69 PLP ont été promu(e)s cette année
- ◆ Le dernier de ces promus a un total de 240,25 points et le premier 349,0 points
- ◆ Toutes et tous sont issus du 11ème échelon de la classe normale
- ◆ Le (La) plus jeune promu(e) est né(e) en septembre 1966
- ◆ Le (La) promu(e) la plus âgée est né(e) en avril 1948
- ◆ La date de naissance médiane des promu(e)s est novembre 1957

Les représentants élus du SNETAA ont redit leur opposition à ce nouveau système de promotion qui s'inscrit dans la politique de notation « au mérite » ( et dans la LOLF ) mise en place et imposée par l'administration il y a 4 ans.

Rappelons que le SNETAA demande un parcours de carrière conduisant directement à un 11ème échelon avec indice terminal 821 pour tous.

Hors de ce cadre, nous continuerons à dénoncer la méritocratie et les abus en veillant à la défense des intérêts des adhérents et de l'ensemble des personnels. N'hésitez pas à prendre contact avec un commissaire paritaire SNETAA pour des conseils ou informations en prévision de la prochaine campagne de promotion.

**Contact : Gérard Grangeteau - 05 45 94 24 53**

### Notation administrative

La CAPA du 11 mai 2011 a également examiné les notes administratives des PLP.

En avril, la proposition de note de votre chef d'établissement vous a été communiquée, ainsi que l'appréciation correspondante.

Votre signature signifie simplement que vous en prenez connaissance... et vous avez la possibilité de contester note et appréciation en écrivant au Recteur (courrier adressé à la DPE 2).

Les contestations sont examinées lors de la CAPA et il convient donc d'alerter auparavant le Secrétariat Académique du SNETAA afin que vos élus puissent défendre votre demande.

Cette note administrative est un des deux éléments (avec la note pédagogique) qui serviront de base pour la CAPA d'avancement d'échelon qui se tient généralement en début d'année civile.

Ces notes sont aussi un élément du barème d'accès à la hors-classe.

Les notes administratives doivent en principe se situer dans des fourchettes, suivant l'échelon, dont vous pouvez trouver un tableau sur notre site internet académique.

**Contact : Henri Lalouette**  
[snetaa.poitiers@free.fr](mailto:snetaa.poitiers@free.fr) - 05 45 95 37 59

### Collègues en difficultés

Vous avez (ou vous le ferez l'an prochain) déposé une demande pour les mouvements Inter et Intra relevant d'un dossier Médical ou Social, vous êtes stagiaires MDPH (Travailleur Handicapé), vous êtes concerné par une demande de réadaptation ou réemploi, ou bien par une décision relevant des comités médicaux départementaux ou académique, ou bien encore vous êtes confrontés à des difficultés au travail (harcèlement, ... ) :

**Contacts académiques :**

**Sophie Texier 05 49 03 23 41 - Ludovic Athenour 06 62 62 22 55**

### Elections Professionnelles d'octobre 2011

Soyons vigilants : Tous les électeurs de l'Éducation nationale voteront par Internet ! **Dès maintenant, vous devez vous assurer que vous connaissez bien votre adresse professionnelle, son mot de passe d'accès et votre NUMEN.**

Des précisions sur les modalités de ce vote vous seront communiquées très prochainement.

**Pour ces élections nous devons voter pour plusieurs listes :**

Tous :

-1 pour le Comité Technique (CT) ministériel de l'Éducation Nationale

-1 pour le CT de proximité (académique)

Pour les Titulaires : (Commissions Administratives Paritaires)

-1 pour la CAP Académique ou CAP Dept. pour le Premier degré

-1 pour la CAPN (selon les corps)

Pour les non titulaires : 1 pour les CCP - Commission Consultative Paritaire (académique)

**Pour adhérer au SNETAA FO**, téléchargez bulletin d'adhésion, tarif des cotisations document de prélèvement bancaire :  
<http://snetaa.poitiers.free.fr/adherer/adherer.htm>

## Mouvement intra 2011 en quelques traits.

Le mois de juin est un moment attendu par tous, il est souvent synonyme de surveillance d'examens, de corrections de dizaines de copies en se demandant quel en sera la rémunération à l'unité ? Également pour le conscient collectif c'est la fin de l'année scolaire et le début des vacances estivales ! Mais le mois de juin c'est aussi une période importante dans la carrière de l'enseignant, c'est à ce moment que sont examinées les demandes de mutations, souvent remplies d'espoir de se rapprocher du domicile familial ou de s'épanouir dans sa discipline de prédilection. Quoi qu'il en soit 2011 n'a pas échappé aux attentes habituelles, avec son lot de satisfactions, de profondes déceptions, et enfin accumulation du nombre des laissés pour compte.

La campagne de mutation 2011 en quelques chiffres c'est plus de 200 « mutants », seulement 15% d'entre eux ont été satisfaits à leur premier vœu ! C'est, sauf erreur ou modifications ultérieures, prêt de 60% de collègues qui ont vu tout simplement leur(s) vœu(x) non satisfait(s), c'est également prêt de la moitié de ce contingent de 200 collègues qui sont restés ou devenus TZR Titulaire d'une Zone de Remplacement. Autres chiffres importants selon l'Administration, 7 TZR

ont vu leur situation se stabiliser c'est-à-dire, ont enfin pu avoir un poste fixe, mais pour combien de temps ? Ensuite

que propose le Recteur à ce grand nombre de TZR, principalement concentré dans les disciplines Electrotechnique, Electronique, Productique et Communication Bureau-tique ? Tout cela devrait être certainement réglé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012 avec l'instauration des entretiens professionnels individualisés et des contrats d'objectifs, puisqu'en effet on ne peut imaginer que l'Etat ne mette en place une mesure sans mettre les moyens qui vont avec ! Le SNETAA, avec son équipe académique tire les premiers enseignements de ce mouvement intra. Là où 15% des collègues ont eu satisfaction sur leur premier vœu, ses adhérents l'ont été à hauteur de près de 40 % ! Le rôle des commissaires a changé depuis un certain nombre d'années. En effet auparavant les interventions lors des commissions paritaires ou bien des groupes de travail, afin de faire respecter le traitement identique à tous les participants, étaient très nombreuses. Elles sont devenues moins nombreuses de par l'efficacité avérée des services du Rectorat et plus particulièrement de la DPE2, pour les PLP. Comment traduire alors de « bons » résultats des mutations encadrées par le SNETAA ? Plusieurs éléments de réponses l'expliquent. Le premier est l'écoute attentive du collègue et la prise en compte de la globalité des informations fournies. Le deuxième est la bonne connaissance des postes grâce au maillage syndical dans les établissements et les informations remontantes par le biais de nos correspondants locaux. La troisième s'explique par l'accompagnement (réunions mutations, con-

tacts email et téléphonique) lors de la saisie des vœux de ceux qui font appel au SNETAA. Bref notre syndicat est le bon conseiller en mutation.

Avec les nouvelles technologies, vous avez accès plus rapidement à votre information personnelle. Le Rectorat de Poitiers via sa cellule info-mobilité vous propose une pré-affectation avant la tenue de la Commission. Celle-ci peut à tout moment être modifiée si le paritarisme est respecté le jour de la CAPA ou des GT. Cet usage fait débat entre les syndicats et donne lieu à des changements de comportement. Les personnels apprécieront. Cette pratique n'est pas celle du SNETAA qui constate ce phénomène tous les trois ans environ, là aussi toujours à l'approche de périodes cruciales, les élections professionnelles. Le SNETAA reste fidèle à ses valeurs lors de cette période (ses détracteurs essaieront comme à chaque fois de le salir) et garantit les intérêts matériel et moraux de ses adhérents, de ses sympathisants et de tous ceux qui en situation difficile font appel à lui. Il veille au respect de vos droits, essaye d'en conquérir de nouveaux, avec la pratique d'un syndicalisme libre et indépendant, proche des gens, ce que tout le monde ne peut pas revendiquer. **Gaétan Guignard**  
**Commissaire Paritaire Académique du SNETAA - juin 2011.**



Confédération Générale  
du Travail FORCE OUVRIERE

### Intervention de P-G Texier, au nom du SNETAA, à la CCP de l'académie de Poitiers - 6 juin 2011

Madame La Rectrice, Mmes et Messieurs les membres de cette commission,

Le SNETAA FO vient de tenir son conseil national élargi, et a mené une réflexion sur les enseignants non titulaires. Je tenais lors de cette commission à porter à votre connaissance un certain nombre de nos revendications :

Le SNETAA avec la fédération FNEC FP dénonce le fait qu'à recrutement et compétences identiques, des disparités importantes de salaires soient constatées entre les enseignants et que ces disparités importantes de rémunérations soient aggravées par les différences entre académies. Le SNETAA FO demande une harmonisation de toutes les académies. Les règles de reclassement des non titulaires soient revues pour permettre dans tous les cas, la

même prise en compte des années d'expérience professionnelle privée et publique.

La position de contractuel ne saurait en effet être légitime si elle est source de précarité : aussi, conformément aux engagements pris par le Président de la République en janvier 2010, Le gouvernement prépare **un 17ieme plan de titularisation** contre les pratiques abusives de renouvellement de contrats à durée déterminée et favoriser l'accès, des agents contractuels à l'emploi titulaire.

Mais le renouvellement d'un CDD, en CDI, ne donnent pas les garanties d'un poste statutaire aux collègues qui restent des agents contractuels, non titulaires et licenciables... Il ne donne pas non plus accès à un salaire digne. Nul ne peut l'accepter, **donc nous demandons la titularisation de tous les contractuels, qu'ils soient en CDD ou en CDI !!!** .

Le SNETAA exige que, pour chaque personnel non titulaire soit mis en place en relation avec l'inspecteur de la discipline, un plan de formation individualisé, et ce

sur le temps de travail.

Et exige que chaque non titulaire bénéficie d'un tutorat dès sa prise de fonction. Il y va non seulement de l'intérêt des collègues contractuels mais aussi des élèves qui leur sont confiés.

Je remercie le personnel du Rectorat pour la qualité des documents fournis et l'écoute attentive qui peut permettre d'améliorer au quotidien la vie professionnelle des personnels non titulaires.

Le SNETAA que je représente ici rappelle, comme il le fait aussi dans les CAPA des titulaires son attachement au paritarisme, au service public et laïque de l'Education Nationale à son développement et plus largement à l'Ecole de la République et au syndicalisme indépendant.

A titre personnel, et comme élus des enseignants contractuels à cette CCP je remercie les membres de cette commission pour l'accueil qui m'a été fait dans cette commission où j'ai pu effectuer cette activité pendant ces trois années.

Merci de m'avoir écouté



**Déclaration du SNETAA à la CAPA mouvement Intra des PLP,  
académie de Poitiers, le 15 juin 2011 (Henri Lalouette)**  
**Extraits**

La rentrée 2011 s'annonce, dans bien des lycées professionnels, comme une des plus difficiles que nous ayons connu à ce jour. En effet, au regard du manque criant de moyens humains engendré par l'application aveugle de la RGPP, le SNETAA FO est inquiet pour le devenir de la formation professionnelle publique initiale et laïque. Les décisions gouvernementales et rectorales, pour les personnels se traduisent par une dégradation des conditions de travail, la multiplication des heures supplémentaires, au mépris, le plus souvent, des règles statutaires qui n'imposent qu'une seule heure obligatoire au-delà du service hebdomadaire de 18H. Parallèlement à cette situation les mesures de cartes scolaires se multiplient et de nombreux contractuels, pourtant indispensables au fonctionnement de nos lycées vont se retrouver sans emploi en septembre.

Cette année encore le nombre d'élèves dans nos lycées va augmenter. La seule réponse apportée à ce jour par l'Administration est l'augmentation des effectifs par classe et la multiplication imposée des heures supplémentaires. Cette situation va entraîner une dégradation de la prise en charge individuelle des élèves les plus en difficultés. Le SNETAA demande des moyens humains pour ce public en difficulté et la transformation des heures supplémentaires en postes ou en BMP.

\*\*\* / \*\*\*

Pour lire l'intégralité de cette intervention connectez vous sur le lien :

**[http://snetaa.poitiers.free.fr/mvt/doc2011/declaration\\_capa\\_intra\\_15%20juin%202011.pdf](http://snetaa.poitiers.free.fr/mvt/doc2011/declaration_capa_intra_15%20juin%202011.pdf)**

En page actualités du site internet du SNETAA FO de l'académie de Poitiers

\*\*\* / \*\*\*

Comme l'an passé, le SNETAA rappelle que le mouvement doit permettre au PLP d'accéder aux classes de BTS en Lycée Professionnel (y compris sur postes spécifiques) conformément au décret modifié de leur statut. En outre nous tenons à rappeler que l'ouverture de STS ( Section de Technicien Supérieur) est un élément inscrit par la rénovation de la voie professionnelle toujours pas mis en œuvre dans notre académie. A ce jour tout est fait par le Rectorat, non seulement pour empêcher les PLP d'enseigner au niveau III, mais aussi pour installer des certifiés de la voie technologique en baccalauréat professionnel au détriment de nos collègues d'enseignement professionnel à qui l'on propose des reconversions en collège. Le SNETAA tient à rappeler la spécificité du corps des PLP qui correspond à un public et un type d'enseignement reconnu par un concours particulier. Nier cette réalité ce serait remettre en cause la reconnaissance des trois voies du lycée à égale dignité, inscrite dans les dernières lois d'orientation.

Les élus SNETAA souhaitent aussi rappeler leur opposition aux accords de Bercy et les conséquences désastreuses qu'ils entraînent sur le devenir du paritarisme, dont un des effets à très court terme sera de priver les actuelles CAPA de l'essentiel de leurs prérogatives, dont le mouvement fait aujourd'hui parti. L'élection du futur comité technique académique n'est en réalité que le moyen de faire disparaître le pluralisme syndical au profit d'un syndicalisme relais, loin des valeurs de la Charte d'Amiens.